

Oct  
2021



Note d'information  
Newsletter

Dans  
cette  
édition

**1**  
Actualités fiscales  
et comptables

**2**  
Agenda

# Actualités

## Encadrement des loyers à Lyon et Villeurbanne

### Encadrement des loyers à Lyon

*La Métropole de Lyon a décidé de tester l'encadrement des loyers à Lyon et Villeurbanne, par une expérimentation qui débutera le 1er novembre 2021, et aura pour but de limiter l'augmentation du prix des loyers dans certaines zones de tension immobilière, et de rendre plus accessible le logement. Elle concernera aussi bien les logements meublés et non meublés.*

*Concrètement, le dispositif interdira en principe aux propriétaires bailleurs de louer un logement plus de 20% plus cher que le loyer de référence.*

*Les loyers de références ont été sectionnés en 4 zones avec pour chacun un loyer de référence qui varie selon la situation géographique, le nombre de pièces du logement, l'année de construction et si le logement est meublé ou non.*

*Les références de loyer sont révisées chaque année et publiées par arrêté préfectoral.*

*Il est possible de faire des simulations en ligne sur le site suivant : <https://demarches.toodego.com/logement/encadrement-des-loyers/>*

### L'utilisation des tickets restaurant : doublement du plafond prolongé

Le doublement du plafond d'utilisation quotidien des titres-restaurant est prolongé jusqu'au 28 février 2022, au lieu du 31 août 2021. Ainsi, afin de soutenir l'activité des restaurateurs, les salariés peuvent continuer à utiliser leurs titres-restaurant le week-end et les jours fériés dans la limite de 38 € par jour. En revanche, la limite de 19 € par jour est maintenue pour les commerces alimentaires. Cette mesure vient confirmer l'annonce du ministère de l'Économie du 24 août 2021.

Décret n° 2021-1368 du 20 octobre 2021 portant dérogations temporaires aux conditions d'utilisation des titres-restaurant

### Mise en place du fonds de transition au profit des entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire

Afin de continuer à aider financièrement les entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire et dont la reprise se fera sur le long terme, le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire annonce le lancement opérationnel du fonds de transition.

Sont concernées par ce fonds, les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises de tous secteurs (à l'exception du secteur financier) directement affectées par les répercussions de la crise, qui rencontrent des besoins de financement persistants et que les instruments existants ne permettent pas de combler, dès lors qu'elles peuvent démontrer la pérennité de leur modèle économique.

Les demandes de financement sont transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : [fonds.transition@dgtresor.gouv.fr](mailto:fonds.transition@dgtresor.gouv.fr). Les aides octroyées au titre du fonds s'inscrivent dans le cadre de l'encadrement temporaire des aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de crise sanitaire.

Références : Communiqué de presse n°1442 du 27 septembre 2021

# Agenda

**Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires** : Dépôt auprès de la douane, de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en septembre.

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

**15/10/2021** : Employeurs assujettis à la Taxe sur les Salaires (entreprises exonérées de TVA) : Paiement de la taxe afférente aux salaires payés en septembre ou au cours du 3ème trimestre.

## A savoir

### Automobile: le marché en chute libre

Selon les chiffres du CCFA, le marché automobile français a enregistré une baisse record des ventes de 30,7% sur un an, fin septembre.

Si le début de l'année 2021 avait été meilleur que le début 2020 paralysé par la pandémie de Covid-19, les chiffres de ventes sont à nouveau faibles depuis le mois de juin. La pénurie mondiale de semi-conducteurs est la principale cause de la chute des ventes de voitures neuves. Il s'agit des puces électroniques omniprésentes dans les voitures récentes, sans lesquelles il est impossible d'en démarrer une aujourd'hui



# LE GUIDE SUR LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE ÉDITION 2021



[TÉLÉCHARGER](#)

# ROCHE FORMATION

LOI  
ALUR

Fiscalité  
Immobilière

Droit  
Immobilier

Urbanisme

Remplissez vos  
obligations annuelles de  
formation

Découvrez notre nouvelle plateforme de formation  
pour les professionnels de l'immobilier



Cabinet Roche & Cie,  
40 Rue du Président Edouard Herriot  
69001, Lyon